



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 27 août 2024

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres

M. Mario Alain, Président et maire de la ville de Portneuf
M. Raymond Francoeur, vice-président et maire de la municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne
M. Michel Blackburn, administrateur et maire de la ville de Cap-Santé
M. Marc Rivard, administrateur et conseiller à la ville de Portneuf
M. Marc Ouellet, administrateur et conseiller à la municipalité de Sainte-Christine D'Auvergne

Invités

M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie
Mme Valerie Veillette, greffière-trésorière de la Régie portneuvoise de protection incendie
M. Vincent Levesque-Dostie, directeur général de la Ville de Portneuf

Absent

M. François Trottier, administrateur et conseiller à la ville de Cap-Santé

24-08-081

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée en conformité avec la *Loi sur les cités et les villes* pour la province de Québec.

M. Marc Rivard propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Mario Alain préside l'assemblée et propose que Mme Valerie Veillette agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

24-08-082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**PROPOSÉ PAR M. MICHEL BLACKBURN
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour avec varia ouvert

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

24-08-083

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUILLET 2024

**PROPOSÉ PAR M. MARC RIVARD
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenu le 16 juillet 2024

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

24-08-084

4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. RAYMOND FRANCOEUR
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil entérine les comptes à payer au 31 juillet 2024 pour un montant de 13 328.53\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

24-08-085

6.1 DÉBOURSÉ PAR CHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 JUILLET 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des déboursés par chèque au montant de 1 091.28\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présent.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

24-08-086

6.2 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LA PÉRIODE DU 1 AU 31 JUILLET 2024

**IL EST
PROPOSÉ PAR M. MICHEL BLACKBURN
ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport présenté pour la période du 1 au 31 juillet 2024 montant de 43 009.02\$

Adoption à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée certifie, par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-devant ont été autorisées.

*Valerie Veillette
Greffière-trésorière*

6.3 ANALYSE DES POSTES BUDGÉTAIRES AU 31 JUILLET 2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 31 juillet 2024.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

POINTS D'INFORMATIONS

8.1 TABLEAU DES INTERVENTIONS DU MOIS DE JUILLET 2024

M. Francis Perron fait la présentation des interventions du mois de juillet 2024

8.2 SUIVI DES ENTRAIDES

Mme Valerie Veillette présente le tableau du suivi des entraides.

8.3 PROJET CFIP

Les membres du conseil d'administration discutent du développement du projet du CFIP.

8.4 SUIVI INTÉGRATION MUNICIPALITÉ

M. Francis Perron fait le suivi des développements d'intégration de nouvelle municipalité à la REPMI.

CORRESPONDANCE

VARIA

10.1 SUIVI CSI

M. Mario Alain fait le suivi de la dernière rencontre du CSI aux membres du conseil d'administration.

10.2 DÉPART POMPIER

M. Francis Perron informe du départ d'un pompier à temps partiel suite à l'acceptation d'une offre d'emploi au service de Lévis ainsi qu'un déménagement imminent. Les membres du conseil d'administration remercient M. Alexis Houde pour son engagement au cours des dernières années.

24-08-087

10.3 EMBAUICHE POMPIER TEMPS PARTIEL ÉTIENNE LIZOTTE

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité sur ses territoires la Régie portneuvoise de protection incendie recommande de procéder à l'embauche de pompiers ;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus d'embauche M. Étienne Lizotte répond aux besoins du poste ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ PAR M. MICHEL BLACKBURN ET RÉSOLU QUE** ce conseil d'administration autorise l'embauche de M. Étienne Lizotte à titre de pompier temps partiel selon la convention collective du syndicat des pompiers de la Régie portneuvoise de protection incendie ;

24-08-088

10.4 CONTRAT POMPIER REMPLAÇANT

CONSIDÉRANT QUE M. Xavier de Beaumont a obtenu le poste de pompier remplaçant – poste temporaire entériner par le conseil d'administration via la résolution #24-06-061;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation du besoin de remplacement des pompiers temps plein et d'une journée semaine majoritairement vacante le reste de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie portneuvoise de protection incendie désire assurer la présence de deux pompiers pendant l'horaire de jour du vendredi et ceci, sur une base régulière ;

CONSIDÉRANT l'accord des deux parties à convenir d'une entente pour un poste de remplacement permanent ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET ET RÉSOLU QUE** ce conseil d'administration autorise l'embauche de M. Xavier de Beaumont à titre de pompier remplaçant selon la convention collective du syndicat des pompiers de la Régie portneuvoise de protection incendie ;

10.4 SUIVI ENTENTE MUNICIPALITÉ VOISINE

M. Francis Perron effectuera un suivi pour le dossier de facturation avec une municipalité voisine.

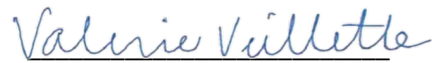
PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 24 septembre 2024 à 19 :00

24-08-089

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par **M. MARC OUELLET** que la séance soit levée à 21h20



Valerie Veillette,
Greffière-trésorière